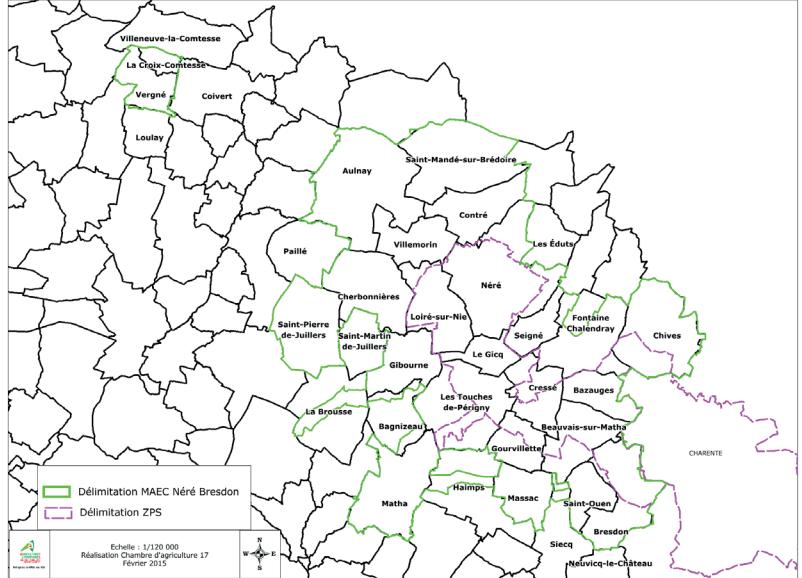


Périmètre éligible



Quelles mesures en 2017 ?

Les principales mesures proposées :

- La création d'un couvert favorable aux oiseaux de plaine (fixe ou tournante) : 510 €/ha/an
- La gestion d'une prairie favorable aux oiseaux de plaine, sans intrants : 298,96 €/ha/an
- La remise en prairie : 387,52 €/ha/an

Avec des déclinaisons pour les parcelles situées dans la vallée de l'Antenne et ses affluents et des mesures complémentaires :

Vous pouvez télécharger les cahiers des charges sur le site de la Chambre d'agriculture :

www.charente-maritime.chambagri.fr/pac-aides/mae/plaine-de-nere-a-bresdon

N'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible pour vous renseigner sur ces mesures !

S'inscrire, se renseigner

Martine GERON

Chambre d'agriculture
de la Charente Maritime
05 46 50 45 00 / 06 33 67 51 36
martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

Entreprise certifiée Iso 9001

Sophie RASPAIL

Ligue pour la Protection des Oiseaux
05 46 82 17 99



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHARENTE-MARITIME

Et un site dédié :

<http://N2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr>



Mesures agri environnementales

Outarde canepetière et oiseaux de plaines

ZPS Plaine de Néré à Bresdon et communes associées



Outarde mâle © Thierry Degren - DREAL Poitou-Charentes

MAE climatiques - année 2016

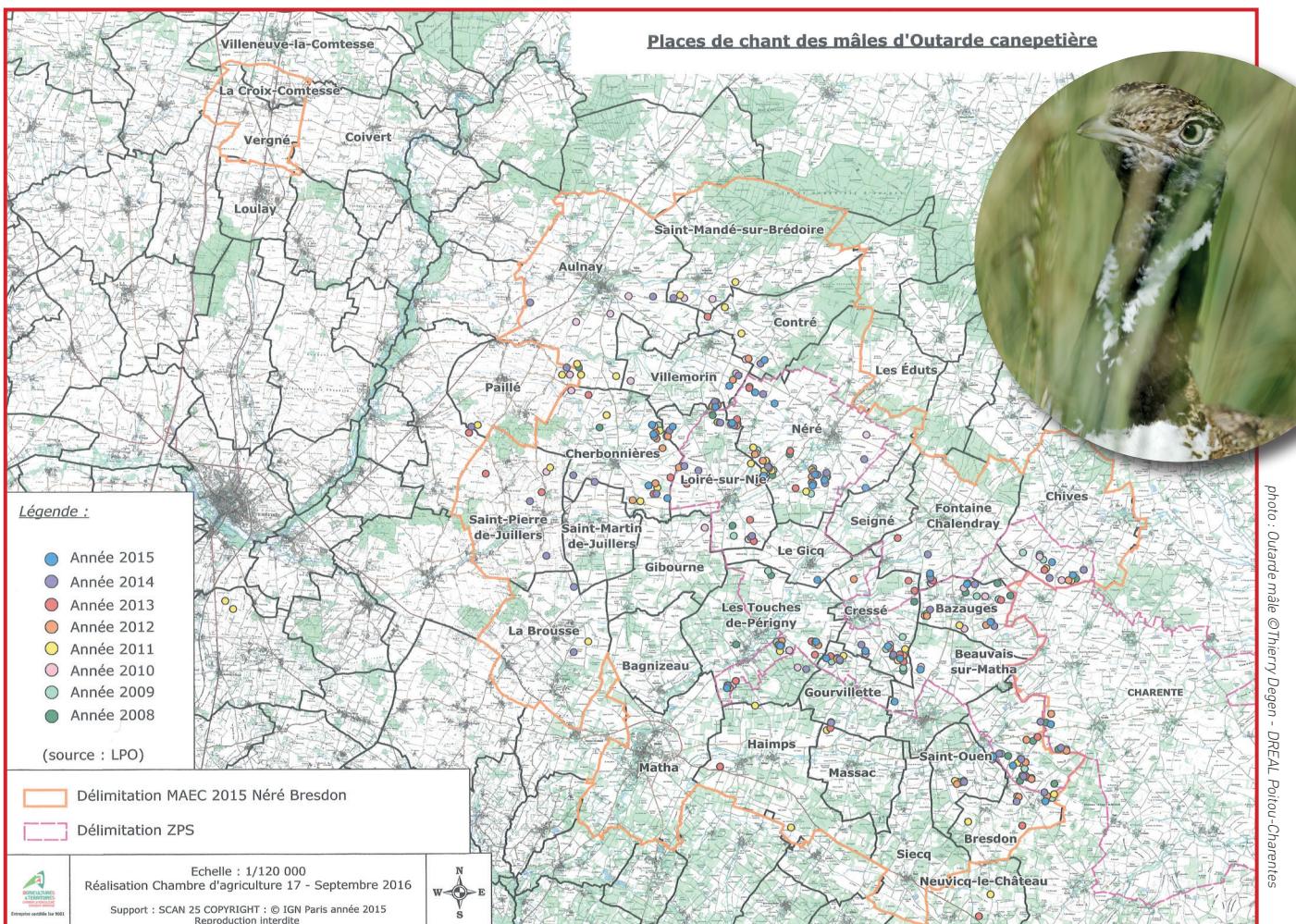
État des populations

Réalisation Chambre d'agriculture 17 - janvier 2017

**• Les résultats des suivis de populations
(Enquête annuelle Outarde en Poitou-Charentes et suivi des populations des ZPS – rapport 2015 – LPO)**

Dans le Centre Ouest, la localisation des Outardes correspond aujourd’hui aux sols calcaires bien drainés et aux paysages ouverts.

Elles se rencontrent donc principalement dans les plaines agricoles à terres de groies. Les zones de protection spéciales (ZPS) correspondent à des sites où l’agriculture est de type polyculture élevage récemment intensifiée.



Les suivis annuels des mâles chanteurs sur la ZPS « Néré-Bresdon » montrent une stabilité des effectifs depuis une dizaine d’année : 23 mâles recensés dans la ZPS en 2015, 12 à proximité immédiate et 11 entre 2.5 et 7 km au nord-ouest du site. Les variations annuelles de la répartition spatiale sont liées aux assolements.

Depuis 2 ans, les départs à l’automne semblent plus précoces : si cela se confirme, il faudra voir si le manque de parcelles favorables à cette période (repousses) est en cause.

MAEC - Bilan 2016

2016 était la 2^{ième} année de mise en œuvre de la nouvelle programmation. Le périmètre et les mesures proposées n’ont pas changé (voir au dos)

19 diagnostics ont été réalisés, 17 demandes ont été déposées en juin.

	GC01 - création couvert	H202 - gestion prairie	HE03 - création prairie	GC05 - réduction herbicides
Diagnostic	115.95	5.66	11.35	69.05
Demandé	85.71	4.09	11.35	69.05

Vous pouvez engager des parties de parcelles et la mesure de création de couvert peut être déplacée 1 fois pendant les 5 ans (mesure GC02).

Par ailleurs, d’autres pratiques sont favorables aux oiseaux de plaine : maintien des repousses, gestion des jachères...

Renseignements sur le site internet - voir l’adresse au dos.

